

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

<u>Nombre de conseillers</u> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 18 	<p>L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents</u>: Paul DIVANAC'H, Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, André PIRIOU, Béatrice HASCOET, Fabienne TIENNOT, Béatrice LE BOURC'H, Olivier HENAFF, Denis FLOC'HLAY, , David DADEN, Luc FOURNIER, Nathalie RIOU.</p>
<u>Date de convocation</u> 25 janvier 2021	<p><u>Absents excusés</u> : Cathy LE MEUR donne pouvoir à Béatrice LE BOURC'H</p> <p><u>Absents non excusés</u> : David MARCHAL</p> <p><u>Elu secrétaire de séance</u> : Véronique LEBON</p>

Assistait également à la réunion M. Sébastien LE GARREC, secrétaire général

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2021-01	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de dépenses d'investissement 2021 sur la base du quart des dépenses 2020
D-2021-02	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »
D-2021-03	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de subventions pour les projets de rénovation énergétique de l'école communale
D-2021-04	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de subvention pour le projet du lotissement de Menez Bihan

A 20h Paul DIVANAC'H, Maire, déclare la séance ouverte. L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 du conseil municipal.

1) Autorisation de dépenses d'investissement 2021 sur la base du quart des dépenses 2020 – Délibération n°2021-01

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

A savoir :

Budget principal

Chapitre	Libellé	Budget 2020	¼ du BP 2020
20 (hors opérations)	Immobilisations incorporelles	20 100€	5 025€
21	Immobilisations corporelles	116 630€	29 158€
23	Immobilisations en cours	348 375€	87 094€
DI	Total dépenses d'investissement	485 105€	121 277€

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

2) Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » – Délibération n°2021-02

En juillet 2020, le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projet « Label écoles numériques 2020 ». Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Deux dossiers ont été déposés pour chacune des écoles de la commune. Ils ont été retenus.

Le financement de l'Etat porte du 50% de la dépense éligible. La subvention est versée à la commune qui réalise l'investissement. Le matériel sera mis à disposition de l'école publique et de l'école St Anne.

Les dossiers retenus portent sur l'acquisition de postes informatiques, de tablettes, de matériel de projection et de logiciels.

Ecole publique : coût de l'investissement 4 000€, subvention à percevoir 2 000€

Ecole St Anne : coût de l'investissement 5 150€, subvention à percevoir : 2 575€

Pour chaque école, une convention doit être établie entre la commune et l'Education Nationale. M le Maire demande l'autorisation du conseil pour les signer.

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer les conventions de partenariat « label école numérique 2020 » concernant l'école communale et l'école St Anne.

3) Demandes de subventions pour les projets de rénovation énergétique de l'école communale-délibération 2021-03

Suite à la délibération du 14 décembre 2020, le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation énergétique de l'école communale a été déposé. Il est en cours d'instruction.

L'estimation a été revue et détaillée.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat			
<input type="checkbox"/> D.E.T.R.	853 951€	35%	298 883€
<input type="checkbox"/> D.S.I.L. rénovation énergétique	853 951€	30%	256 185€
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)			
Région	853 951€	11,71%	100 000€
Département			
Autres financements publics Aide fonds chaleur ADEME	39 000€	42,54%	16 591€
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T)	671 659€	78,66%	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	182 292€	21,34%	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	853 951€		

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à déposer des demandes de subvention pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école communale et de la maison de l'enfance.

4) Demandes de subvention pour le projet du lotissement de Menez Bihan-délibération 2021-04

Lors du conseil du 21 septembre 2021, le maire informait le Conseil qu'un permis d'aménager a été accordé le 24 août 2020 à la commune pour la réalisation d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation dans le secteur de Menez Bihan. Un permis de

construire a été déposé par l'OPAC pour la construction de 8 habitations sur ces 3 lots. Ce dernier a été accordé le 06/01/2021.

Le cabinet de géomètre CIT a été retenu comme maître d'œuvre de l'opération.
Le budget estimatif pour cette opération s'établit à ce jour à :

- Coût d'acquisition du terrain : **68 520€HT**
- Voirie interne : **63 000,00 € HT**
- Réseaux divers **72 000,00 € HT** (avec bassins et réseaux sous chaussées en DP)
- Réseaux souples (tél/BT/éclairage) : **35 000,00 € HT**
- Réaménagement du plateau ralentisseur rue des Eglantines : **14 000€HT**
- **Maitrise d'œuvre : 21 900€HT**

Soit un total de **274 420 € HT**

Le prix de vente à l'OPAC est de 80 000€HT.

Le reste à charge pour la commune sera donc de 194 420€

M le Maire demande l'autorisation du conseil pour solliciter les subventions auprès de la Communauté de Communes de Pleyben Chateaulin Porzay au titre du Plan Local de l'Habitat et de la Région Bretagne au titre du futur contrat du pays de Brest.

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
CCPCP subvention Plan Local Habitat 50% de la charge foncière plafonné à 37 500€	68 520€	50%	34 260€
Région Bretagne contrat de pays	194 420€	20%	38 884€
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T)	73 144€	37,62%	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	121 276€	62,38%	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	194 420€		

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à déposer des demandes de subvention pour le financement du projet de lotissement de Menez Bihan.

5) Divers

M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé sur la base de la délégation confiée par le Conseil, le devis de la société ALTEREA pour 16 131,60€.

Le Maire déclare la séance du Conseil municipal levée à 20h46.

La séance du conseil municipal du 1^{er} février 2021 comprend les délibérations D-2021-001 à D-2021-004.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Béatrice HASCOET	
Alain PENNOBER		Cathy LE MEUR	
Sylviane PENNANEAC'H		Béatrice LE BOURC'H	
Pascal BODENAN		Olivier HENAFF	
Véronique LEBON		Denis FLOC'HLAY	
Jacques LE PAGE		David MARCHAL	
Jeanne HASCOET		David DADEN	
Annick KERIVEL		Luc FOURNIER	
André PIRIOU		Nathalie RIOU	
Fabienne TIENNOT			